

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI

3 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois Mars, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, Maire.

Membres en exercice : 13. Membres présents : 10. Membres votants : 11. dont Procuration : 1.

Présents : Gilbert BLANGERO (**Maire**), Jean Claude LABBE, Benoit GUERRERO, Philippe DUCASSE (**Adjoints**), François LENEUVEU, Pascal MARTIN, Jean-Baptiste PAING, Jean-Philippe BAGUR, Fabrice REVUELTA, Julia LENEVEU (**Conseillers Municipaux**).

Absent avec délégation: Jérôme DESCHAMPS (pouvoir donné à M. REVUELTA).

Absents : Pascal RUEL, Nathalie CHARBONNIER

Secrétaire de séance: Philippe DUCASSE. Rédaction : Gilbert BLANGERO.



ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu de la séance précédente : approbation et signatures.

Délibérations:

- 1/ autorisation du maire à engager des dépenses d'investissement ;
- 2/ achat d'un ordinateur à Berger-Levrault ;
- 3/ compte de gestion ;
- 4/ compte administratif ;
- 5/ adhésion au SDEEG pour l'achat de fournitures électriques ;
- 6/ délibération pour autorisation de recrutement au maire ;
- 7/ délibération pour un contrat CAE (poste employé communal) ;**
- 8/ accueil de la Marche Rose 2017 ;
- 9/échange sur la vente d'un terrain à l'Orée du Carpe ;
- 10/ échange sur l'étude d'une éventuelle révision de la Carte Communale

1. Autorisation du Maire à engager des dépenses :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui donner son accord pour engager dès à présent des dépenses d'investissement sur l'exercice 2017.

Il est possible et autorisé de mandater et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année N dans la **limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent** - non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La répartition se présente comme suit :

	<u>BP 2016</u>	<u>25% avant BP 2017</u>
<u>Chapitre 21</u> : immobilisations corporelles	28 766,36	7 191,59
<u>Chapitre 23</u> : immobilisation en cours	36 000,00	9 000,00
<u>TOTAL</u>	<u>64 766,36</u>	<u>16 191,59</u>

Suite a cette délibération, la commune pourra signer le bon de commande à la société AMS pour l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé a proximité des tableaux d'affichage sous le porche de l'enceinte de la Mairie.

➔ le montant de cette dépense s'élève à : **1.829,40 €**.

Monsieur le Maire rappelle que la Sté Groupama a remis à la commune un chèque de participation de 400 euros et que le Fonds de Compensation TVA récupérable sera de 300 Euros.

Le reste à charge réel de la commune est donc de : **1.129,40 €uros**.

Nombre de votants POUR : 11.

2. Achat d'un poste de travail :

Monsieur Jean-Philippe BAGUR présente à l'assemblée la dernière proposition commerciale de Berger-Levrault pour le remplacement du matériel informatique de l'accueil de la mairie.

Le premier devis d'un montant de 2.219 €uros TTC a été renégocié par le décompte des frais de gestion, de marges injustement comptabilisées et de la facturation du support office- pro, pour une offre finale de **1.875,84 € TTC**. Dans ces conditions, le conseil municipal décide de remplacer le poste de travail de l'accueil-secrétariat.

Nombre de votants POUR : 11.

3. Compte de gestion :

Le conseil municipal décide d'approuver, à la majorité des membres présents, les résultats budgétaires de l'exercice 2016 dressés par le Receveur Municipal et libellés par le poste comptable du Trésor Public de Langon.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Investissement :	36 569,56	67 616,13
Fonctionnement :	319 701,23	273 584,09
Ensemble :	356 270,23	341 200,22

Résultat Investissement : - 31 046,57 €

Résultat fonctionnement : + 46 117,14 €

Résultat exercice : + 15 070,57 €

Nombre de votants POUR : 11.

4. Vote du compte administratif

Suite a la présentation du compte administratif 2016, le conseil municipal **arrête et vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous par 11 voix Pour, 0 abstention, et 0 voix contre.**

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes/Excédent
Résultats reportés		47 590,93		189 132,94		236 723,87
Opérations de l'exercice	67 616,13	36 569,56	273 584,09	319701,23	341 200,22	356 270,79
TOTAL	67 616,13	36 569,56	273 584,09	319 701,23	341 200,22	356 270,79
Résultats de clôture		-31 046,57		+46 117,14		+15 070,57
Restes à réaliser	0,00				0,00	
TOTAL CUMULE	67 616,13	86 160,49	273 584,09	508 834,17	341 200,22	592 994,66
<u>RESULTAT DEFINITIF</u>		<u>16 544,36</u>		<u>235 250,08</u>		<u>251 794,44</u>

Notre résultat du Compte Administratif 2016 soit 15 070,57 € devrait être différent puisque deux dépenses ont dû être mandatées après le 15 janvier 2017 suite à une émission erronée d'un bordereau de mandat au Trésor Public.

Le Maire tient à rappeler à l'assemblée que l'aide parlementaire de 10.000 € annoncée pour les travaux sur la RD. 224 et inscrite en recette d'investissement 2016, a été minorée de 1.377,34 € par l'Etat.

Enfin le résultat s'élève à la somme de 11 326,49 € pour l'exercice 2016.

5. Adhésion à un groupement d'achat de fournitures électriques

La commune a la possibilité de signer une convention avec le SDEEG pour bénéficier de meilleurs tarifs sur les fournitures électriques communales.

Selon le marché et le résultat de l'appel d'offres que va réaliser le SDEEG au nom des communes adhérentes, la municipalité peut espérer une baisse de sa facture de consommation électrique d'environ 7% par l'achat groupé de l'électricité :

Consommation EDF : en 2014 = 3.159,04 € en 2015= 2.852,45 € en 2016=3.123,15 €

soit une moyenne de 3.044,88 € x 7% soit **une économie estimée à 213 euros.**

Monsieur Jean-Philippe BAGUR demande à qui revient la charge de l'entretien des candélabres de l'éclairage public car ceux-ci verdissent et mériteraient d'être nettoyés.

Le conseil municipal donne son accord au maire pour signer une convention d'entretien avec le SDEEG pour une durée illimitée, sachant qu'il est possible de s'en retirer à chaque nouveau marché soit tous les deux ans.

POUR : 11

6. Autorisation de recrutement temporaire :

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter un agent contractuel afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Cette autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial (d'une durée maximum de 12 mois) que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, si les besoins du service le justifient.

POUR : 11

7. Contrat CAE :

Une personne correspondant au profil recherché pour le poste d'agent polyvalent a été trouvée. Sans emploi depuis un an, Hugo EYHERABIDE remplacera Christian DARTAILH à partir du 3 juillet 2017.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que ce recrutement respecte deux fondamentaux :

- ▶ celui de réaliser, par le biais d'un contrat CAE, des économies de charges de personnel ;
- ▶ celui de remettre au travail un jeune homme de 27 ans, sans emploi depuis un certain temps.

Actuellement la charge financière de ce poste est de : **33. 413,10 €uros.**

Pour l'année **2017** elle pourrait être de : **24. 008,55 €uros**

pour l'année **2018** elle pourrait être de : **14. 599,80 €uros**

et pour **2019** de : **21 008,00 €uros.**

Ces chiffres démontrent qu'une économie de 40.405,10 €uros sur 3 ans peut être réalisée.

Le conseil municipal décide de donner l'autorisation au Maire de réaliser ce recrutement.

POUR : 11

8. Marche rose

SAINT PARDON DE CONQUES a été sollicitée pour accueillir l'arrivée de la Marche Rose. 2017

Les membres du conseil se posent trois questions :

- savoir si notre village peut assumer correctement la sécurité des participants ;
- savoir si nous avons suffisamment de place pour le stationnement des véhicules ;
- et enfin savoir si nous aurons suffisamment de monde pour assumer toutes les tâches de préparation et de service le jour J.

Monsieur Fabrice REVUELTA intervient pour nous faire savoir qu'une réunion a eu lieu avec les référents de SAINT LOUBERT où la possibilité d'une collaboration entre les deux communes a été évoquée.

Il faut donc voir avec M. DIENER, Maire de ST LOUBERT, si sa commune est partante pour cette collaboration.

Le coût estimé pour l'accueil de cette Marche Rose 2017 est d'environ 700 €uros en boissons et rafraîchissements pour 800 personnes (rosé, sirop de pêche, jus de fruits, achat de verres et de quelques chips).

La salle polyvalente doit être mise à disposition des participants pour le repas du midi sous forme d'auberge espagnole avec une prévision de + ou - 80 personnes.

Une participation financière de SAINT LOUBERT coule de source en cas d'association des deux communes.

9. Vente du terrain de l'Orée du Carpe :

Le passage sécurisé réalisé il y a peu de temps sur la RD.224 a suffisamment désenclavé les habitations de ce lotissement pour permettre à ses habitants et leurs enfants de rejoindre facilement et en toute sécurité le centre bourg.

De plus, un projet est à l'étude pour l'aménagement de trottoirs en prolongement de cette traversée sécurisée vers le centre bourg et sera certainement réalisé dans les deux ans à venir.

L'espace communautaire avec plantations ou l'aménagement de jeux pour les plus jeunes, un temps envisagés, n'ont plus lieu d'être sur cette parcelle vu les travaux réalisés et le projet à venir.

La commission urbanisme propose au conseil d'étudier la possibilité de vente d'une parcelle de terrain entre le lotissement et la RD.224 car actuellement, celle-ci doit être régulièrement entretenue par notre employé communal.

Monsieur Philippe ESCANDE, Géomètre, a étudié et réalisé à ce propos, un devis d'un montant de 1.440 € TTC qui couvre le Certificat d'Urbanisme, l'affichage et tous les documents nécessaires pour la division parcellaire.

Le chemin d'accès resterait à la charge de la commune Nous sommes en attente de réponses sur les possibilité de raccords sur les différents réseaux existants.

Le conseil **décide** de donner au maire l'autorisation de vendre ce terrain et de signer tous les documents liés à cette démarche.

Le prix de vente sera fixé en fonction du marché actuel. Le dossier sera suivi par la Commission Urbanisme.

POUR : 11

10. Echange sur la possibilité de révision de la carte communale :

Suite au projet présenté par la société GOLFTEC, la Commission Urbanisme par l'intermédiaire du maire, demande au conseil un avis sur la possibilité de réviser notre Carte Communale.

C'est un beau projet qui mérite toute notre attention car il donne une plus-value au Golf mais aussi à notre village.

En marge de cette étude, une demande a été faite à Monsieur de PONTAC pour exploiter une bande de terrain en continuité de ce projet entre la Voie Communale et le lac.

La parcelle sera nettoyée et entretenue par la commune pour être par la suite aménagée en parcours de santé.

Monsieur de PONTAC donne son accord pour qu'un bail soit signé avec le maire et sa commune pour une durée de 22 ans et pour un loyer de l'euro symbolique car il ne souhaite pas vendre la parcelle. La superficie de cette parcelle est de 8.919 m².

Monsieur DALIDEC, Architecte, s'est proposé d'étudier cet aménagement afin de l'intégrer éventuellement au projet de révision de la Carte Communale.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes n'ont plus la compétence Urbanisme et qu'il faudra donc présenter ce projet au Pôle A.D.S. de la Communauté de Communes Sud Gironde.

Un groupe d'ingénierie a été sollicité pour réaliser un devis : le même que celui qui a été retenu pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Sud Gironde. Le coût estimé de cette révision s'élève à la somme de : **15.075 Euros**. Des frais supplémentaires pour l'étude de la faune peuvent impacter l'estimation.

Le conseil donne un avis positif à ce projet.

En revanche, il faut toutes les garanties pour ne pas financer une révision de Carte Communale pour rien. C'est pour cela que la municipalité va demander aux investisseurs - la S.A.R.L GOLFTEC - de reverser à la commune la somme de 15. 075 euros. En contrepartie va être étudiée la possibilité de l'exonération de la part communale de la T.L.E. car son montant, pour ce projet, devrait correspondre au montant de la révision de la Carte Communale.

La SARL GOLFTEC rembourserait ainsi les frais de révision de la Carte à la commune et la commune ne prélèverait pas la TLE correspondante à la part communale à la SARL GOLFTEC.

Echange de bons procédés mais reste à voir la mise en pratique : le contrôle de légalité avec le Centre Des Impôts et la conformité des écritures comptables avec le Trésor Public.

❖ Annonces et questions diverses :

- Le repas des aînés aura lieu le **Dimanche 26 Mars 2017 à la Salle multi-activités de la commune.**
- Des panneaux d'affichage " expression-libre " ont été installés : un à Vésinaut et un à Muraille.
- Douze panneaux électoraux ont été achetés par Benoît GUERERRO. Merci à lui pour cette généreuse contribution.
- Une proposition de Philippe DUCASSE : l'achat d'une moquette rouge de 1,20 ml de large pour un cheminement depuis le parking jusqu'à l'intérieur de la salle des mariages afin de valoriser le parcours des diverses cérémonies civiles. Montant : 160 euros.
- Etudier le ralentissement des véhicules sur plusieurs hameaux de la commune. Avec la mise en place de panneaux, entre autres. Les quartiers concernés en priorité : Les Proms, Bruhon, Vignolles Sud.
- Fabrice REVUELTA fait d'ailleurs part de son inquiétude face à la vitesse excessive de certains véhicules au quartier des PROMS qui est de plus en plus fréquente.
- La Commission Voirie a sollicité le Géomètre, M. Philippe ESCANDE pour un devis estimatif des travaux entre la RD. 224 et la mairie. Il sera transmis aux diverses instances pour l'obtention de subventions.
- Monsieur Jean-Claude LABBÉ propose de reboiser la parcelle de terrain des Proms appartenant à la commune.

La séance est levée vers 22H50.